



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1442 du 29 octobre 2013

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Info brèves | 2 |
| 3. Action du 5 novembre à Roanne : lettre, pétition et affiche CGT | 3-7 |
| 4. Réforme des retraites 2013 : Déclaration CGT | 8 |
| 5. Pouvoir d'achat : Communiqué CGT – FP du 25 octobre 2013 | 9-10 |
| 6. Ciel Unique 2+ : Communiqué de l'USAC CGT | 11 |
| 7. Amiante dans les enrobés : Communiqué interfédéral CGT | 12 |
| 8. CEREMA : Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2013 | 13-15 |
| 9. CAP TSDD des 15 et 16 octobre 2013 : Compte rendu CGT | 16-18 |
| 10. Agence des Aires Marines Protégées : lettre FNEE – CGT au Ministre du MEDDE et motion FNEE – CGT | 19-21 |
| 11. Accord sur les risques psycho-sociaux dans la FP : Communiqué CGT – FP | 22 |
| 12. Transport Public : Communiqué UIT CGT | 23 |
| 13. Conférence National des Retraités à la Rochelle : Appel des délégués | 24 |
| 14. DDI : Infos rapides | 25-28 |



AGENDA

Lundi 28 à 14 30 :

réunion du collectif confédéral des élections 2014

Mardi 29 à 14 h 00 :

réunion du groupe de travail du Medde égalité professionnelle

Mercredi 30 octobre : secrétariat fédéral

Jeudi 31 octobre : réunion OS / DRH sur action sociale

Mardi 5 novembre :

action nationale de soutien aux 5 de Roanne

Mardi 5 novembre : réunion de la CFC fédérale

Mercredi 6 et jeudi 7 novembre :
commission exécutive fédérale

Mercredi 6 et jeudi 7 novembre : CCN de la CGT

Jeudi 7 novembre :

action des personnels dans les services à l'appel du SNPTAS

Jeudi 7 novembre :

1^{ère} réunion du groupe de travail pénibilité du CHSCT M

Mardi 12 novembre : secrétariat de l'UIT

Mardi 12 novembre :

réunion du collectif fédéral élections 2014 – syndicalisation

Mardi 12 novembre : OS / DRH, groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 13 novembre : comité de suivi exceptionnel du
CHSCT M sur amiante dans les phares et Balises

Jeudi 14 novembre : commission de suivi du CHSCT M

Jeudi 14 novembre : réunion OS / DRH du MEDDE
sur les délégués du permis de conduire,

Vendredi 15 novembre : comité de suivi du CEREMA

Lundi 18 novembre : CTM

Mardi 19 novembre : rencontre bureau de l'UIT
avec les animateurs en territoires

Mercredi 20 novembre : secrétariat fédéral

Lundi 25 novembre : réunion OS / DAM – DRH

Mardi 26 novembre : OS / DRH, groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 26 novembre :

OS / DRH groupe de travail Medde égalité professionnelle

Jeudi 28 et vendredi 29 novembre :

invitation au 42^{ème} congrès de la fédération des Cheminots

Mardi 3 décembre :

élection au CA, CHSCT central et CHSCT locaux de VNF

Mardi 3 décembre : CCAS du MEDDE

Mercredi 4 décembre : secrétariat fédéral

Mercredi 4 décembre : comité de suivi du CEREMA



INFOS REVES

Chômage

**Pour inverser la courbe du chômage,
il faut d'autres choix !**

la
cgt

Sans surprise, les chiffres du chômage de septembre ne sont pas bons. L'embellie du mois d'août n'était due qu'au bug des radiations et la réalité est à la hausse du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle-Emploi en catégorie A s'établit à 3 295 700 en France métropolitaine fin septembre 2013. Ce nombre est en hausse de 1,9 % (+60 000), après une baisse de 1,5 % en août (-50 000). (...)

Représentativité patronale Copie à revoir

la
cgt

Le Directeur Général du Travail vient de remettre à Michel Sapin son rapport sur la représentativité patronale. Des propositions législatives sont adossées à ce rapport. Le dossier de la représentativité patronale est enfin abordé. Comme le souligne le rapport, ce n'est pas une question secondaire. Les salariés sont effectivement directement concernés. (...)

Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale La Sécurité sociale a besoin d'autres orientations

la
cgt

L'Assemblée Nationale examine cette semaine le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale. Il est malheureusement le frère jumeau du projet de loi sur les finances pour 2014 : c'est un budget d'austérité. Alors que de plus en plus d'assurés sociaux renoncent à des soins nécessaires, alors que les personnels des hôpitaux croulent sous les tâches du fait de l'ampleur des sous-effectifs, alors que la situation des services d'urgence est de plus en plus difficile, c'est encore plus d'économies qu'il faudrait faire : l'objectif de l'ONDAM* est de 2,4 %, alors qu'il devrait croître de 2,8 % en 2013. Au lieu de donner à l'hôpital public les moyens pour faire face à ses missions, on lui impose de nouveaux « efforts » de 440 M€. (...)

suite sur : www.cgt.fr



COMITE DE SOUTIEN POUR L'EXPRESSION ET LES LIBERTES SYNDICALES ET LA RELAXE DES CINQ MILITANTS CGT ROANNAIS

Roanne, le 18 octobre 2013

Camarade,

Depuis maintenant trois ans, 5 militants CGT de Roanne font l'objet d'un acharnement coupable de l'appareil politico-juridique.

Leur volonté militante reste intacte mais, les agissements inadmissibles et dégradants ont eu de sérieuses répercussions sur eux, leurs amis, leurs proches, leurs familles.

Quotidiennement dans les entreprises et les services, sur tous les terrains des militants subissent l'acharnement de ceux qui veulent plus vite plus fort plus loin accomplir leur sombre besogne.

C'est ainsi que la liberté d'agir pour l'amélioration de la vie des gens se trouve bâillonnée. C'est ainsi que le capitalisme entretient le feu de ses exigences en pratiquant ce qu'il a hérité du servage.

Ces agissements sont de tous les âges et, de tous temps, des forces se sont levées pour combattre cet arbitraire. Ceci toujours avec détermination et souvent avec succès.

Ce fut le cas par exemple, il y a vingt ans, pour «**la lutte des Manufrance**». En ce temps là, nous étions 17 camarades à avoir été condamnés à des années de prison ferme et à des millions de francs à rembourser. **C'était il ya 20 ans !**

Dans «**l'affaire** » l'adversaire n'avait pas ménagé sa peine. C'est pourquoi nous n'avons pas ménagé la nôtre.

Des mois de contacts et de mobilisations, dans ce qui fut un tour de France pour les libertés syndicales ont été nécessaires.

Jours après jour la dimension prenait forme. Jour après jour, les forces trouvaient leur plénitude dans l'objectif de l'acte commun.

Ceci jusqu'au procès, jusqu'à ce jour formidable ou à Lyon de 100 000 poitrines jaillissaient les cris de :

«LIBERTE et RELAXE»

Ce jour ou dans son réquisitoire le Procureur de la République lui même a dit :

«Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de ces milliers de personnes rassemblées»

Comité de Soutien
pour l'Expression et les Libertés Syndicales et la Relaxe des cinq militants CGT Roannais
Siège Social : Union Locale CGT des Cantons du Roannais
Bourse du Travail - 2 Molière - 42300 ROANNE
Téléphone : 04 77 23 68 30 - Email : CGTRoanne@wanadoo.fr - Site INTERNET : <http://cgt-ul-roanne.fr>

Ce jour ou nous avons vérifié la justesse de l'efficacité du rapport de force. Rapport de force qui contrairement à ce que disent certains ne s'arrête pas a la porte du Tribunal.

Ce jour là, nous avons gagné tous ensemble, la relaxe sur fond de liberté d'exercice syndical.

Nous savons que ces vérités constituent l'ossature de vos combats quotidiens. Nous apprécions votre aptitude à ne pas séparer les sujets constitutifs de l'acte revendicatif.

Nous connaissons les résultats obtenus et les engagements de votre participation à la journée nationale sur « **les libertés d'actions et d'expressions syndicales** »

C'est pourquoi le Comité de Soutien fort des 11500 adhérents de toutes sensibilités, les « **5 de Roanne** », L'Union locale CGT des Cantons du Roannais m'ont demandé ainsi qu'à de nombreux autres camarades d'animer et de déployer ses efforts pour la pleine et entière réussite de la journée d'action CGT sur « **les libertés d'actions et d'expressions syndicales** » du 5 novembre 2013 à Roanne.

Le Comité de Soutien qui n'a pas les maillages, fédéraux, régionaux, départementaux et locaux, qui sont les vôtres, compte sur vous pour intégrer l'esprit de ce témoignage dans vos nombreuses initiatives prévues pour donner au 5 novembre 2013 les couleurs d'un succès pour tous et pour les libertés

C'est persuadé et assuré de l'engagement total de toutes les structures et organisations de la CGT que nous vous donnons rendez vous sur le pavé Roannais le 5 novembre prochain.

Pour le Comité de Soutien
Le Président
Jacky TEILLLOL



Comité de Soutien
pour l'Expression et les Libertés Syndicales et la Relaxe des cinq militants CGT Roannais
Siège Social : Union Locale CGT des Cantons du Roannais
Bourse du Travail - 2 Molière - 42300 ROANNE
Téléphone : 04 77 23 68 30 - Email : CGTRoanne@wanadoo.fr - Site INTERNET : <http://cgt-ul-roanne.fr>



Pétition nationale pour la défense et la promotion des libertés syndicales

Les libertés syndicales, les libertés d'expression, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées.

Au prétexte d'une crise financière et économique, les Droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du Pouvoir en place.

L'affaire des cinq militants CGT du Roannais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expressions syndicales !

Face à cette situation insupportable, la CGT en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique en matière de Démocratie Sociale et de respect des Droits Sociaux Fondamentaux des salariés, des citoyens.

La CGT propose que le Gouvernement et le Parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

- 1) Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.**
- 2) Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.**
- 3) De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des emprunts génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.**

La CGT invite l'ensemble des salariés, des citoyens à signer cette pétition.

Elle appelle par ailleurs l'ensemble des salariés, des citoyens, à venir **manifester** cette exigence d'une véritable Démocratie Sociale, respectueuse des libertés syndicales **le 5 novembre 2013, à 10h à ROANNE**, à l'occasion du procès des « 5 de Roanne » qui ont refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN.

| Nom-Prénom | ville | signature |
|-------------------|--------------|------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

la
cgt

**POUR
LES LIBERTÉS
D'ACTION
ET D'EXPRESSIONS
SYNDICALES**



**RASSEMBLEMENT NATIONAL
TOUS À ROANNE
LE 5 NOVEMBRE 2013 À 10 HEURES
PLACE DES MARINIERS**



Déclaration de la CGT

RETRAITES : IMPOSSIBLE D'EN RESTER LA !

Ce jour à 17h00, l'Assemblée nationale a voté à 10 voix près le projet de réforme des retraites, pourtant rejeté par la majorité des salariés.

Ce même jour, ce sont des dizaines de milliers de salariés et de retraités qui se sont mobilisés au travers de 151 manifestations, le plus souvent dans l'unité syndicale.

Les secrétaires généraux des quatre organisations syndicales, CGT, FO, FSU et Solidaires ont ainsi réaffirmé devant l'Assemblée nationale leur opposition à ce projet de loi régressif, contraire aux engagements pris en 2012 par l'actuelle majorité.

Les organisations de la CGT se sont déployées durant la semaine du 7 au 11 octobre pour mobiliser les salariés sur cette question des retraites, en lien avec leurs revendications en matière d'augmentation des salaires, de l'emploi, des conditions de travail.

Ce projet de loi, voté par l'Assemblée nationale, doit maintenant être examiné par le Sénat. Rien n'est donc joué à l'heure qu'il est.

La CGT propose d'examiner avec les autres organisations syndicales les suites à donner pour peser jusqu'au bout sur le débat parlementaire.

Montreuil, le 15 octobre 2013



Montreuil, le 25 octobre 2013

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la réforme de l'Etat
de la décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Nos Réf. GO /CJA

Objet : GIPA

Madame la Ministre,

Lors de la commission statutaire du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat qui s'est tenue le lundi 21 octobre a été notamment examiné un amendement du gouvernement qui propose la suppression de l'article 13 du projet de décret modifiant le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières de la catégorie C ainsi que certains décrets portant statuts particuliers de corps de fonctionnaires de catégorie C. Il serait alors ajouté dans l'exposé des motifs que le texte pourrait « *prendre effet dès le lendemain de sa publication, permettant une entrée en vigueur des nouvelles dispositions au plus tôt.* »

Compte-tenu du fait que le provisionnement de la garantie indemnitaire de pouvoir d'achat est inscrite au projet de loi de finances 2014, il est prévisible que le gouvernement envisage de poursuivre ce dispositif dans un contexte de gel renouvelé de la valeur du point d'indice.

De ce point de vue, l'amendement du gouvernement interroge quant aux conséquences pratiques que son maintien pourrait avoir sur la rémunération concrète d'un certain nombre d'agents de catégorie C qui seraient éligibles au titre de la période 2009-2013 à ce complément de rémunération.

La CGT avait remarqué que la nouvelle grille de la catégorie C n'avait pas pour objectif d'anticiper, même modestement, la reconstruction de la grille en reconnaissant les qualifications réelles des agents, mais qu'elle répondait en fait à deux objectifs du gouvernement :

- relever le minimum Fonction publique juste au-dessus de l'évolution prévisible du SMIC aux 1ers janvier 2014 et 2015, de façon à ne plus avoir à la répercuter sur la grille;
- faire baisser le nombre d'agents de catégorie C bénéficiaires de la GIPA, bien qu'ils aient bénéficié d'un passage d'échelon pendant les quatre dernières années, cette proportion élevée étant politiquement négative.

La GIPA versée en 2012 l'a été pour la première fois à une majorité d'agents de catégorie C, alors que ce dispositif était à l'origine conçu comme devant répondre à la perte de pouvoir d'achat des agents stagnants au dernier échelon de leur grille, du fait de l'insuffisante revalorisation du point d'indice par rapport à l'inflation.

Avec le blocage du point d'indice le nombre d'agents percevant la GIPA a littéralement explosé. Pour mémoire, dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale, entre 2011 et 2012, le montant de GIPA versé est passé de 95 à 169 millions d'euros, le nombre d'agents est passé de 127.000 à 296.000, et surtout le nombre d'agents de catégorie C percevant la GIPA est passé de 65.000 à 195.000, faisant de cette catégorie la plus nombreuse à percevoir la GIPA.

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'avec la poursuite du blocage du point d'indice que vous avez décidé, la GIPA perçue en 2013 et en 2014 concernera une proportion encore plus grande d'agents, très majoritairement de catégorie C, ce qui peut constituer un affichage politique peu souhaité par le gouvernement actuel.

C'est pourquoi la CGT considère, tant que le ministère de la Fonction publique ne lui aura pas apporté la preuve inverse, qu'une application de la nouvelle grille de la catégorie courant décembre 2013 plutôt qu'au 1er janvier 2014 a d'abord pour objectif de diminuer le nombre d'agents qui percevront la GIPA en 2014 et les montants versés, la GIPA étant déterminée par la rémunération du 31 décembre.

Si la CGT conteste le principe même de la GIPA comme instrument de rémunération, elle n'approuverait pas non plus une mesure cherchant à diminuer encore la rémunération perçue par des agents de catégorie C.

La CGT vous demande donc qu'une information la plus exhaustive soit adressée avant la séance plénière du CSFPE. Cette information devra comporter les éléments liés à la distribution des effectifs par échelon au sein des grades, et les impacts sur la rémunération des agents (toutes composantes prises en compte) et notamment sur ceux pouvant prétendre à la GIPA sur la période 2009-2013.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général
Jean-Marc CANON



14 Octobre, un nouveau succès contre le Ciel unique2+

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 16 octobre 2013

La manifestation organisée par l'ETF le lundi 14 octobre aura été un succès. Plus de 200 personnes venant de toute l'Europe se sont rassemblées devant le Parlement Européen pour signifier l'opposition claire des personnels contre les projets de libéralisations du contrôle aérien en Europe.

UNE ACTION INDISPENSABLE

La Commission européenne a dévoilé son projet de Ciel unique 2+ en juin 2013. Le texte est porteur de nombreux dangers pour les personnels, particulièrement à la DGAC : externalisation et mise en concurrence des services dits supports (CNS, AIS, Météo, Formation), séparation structurelle entre opérateur et autorité de surveillance, fusion au sein des FAB, sanctions sur les États dans le cadre des objectifs de performance, validation des plans d'investissement du contrôle aérien par les compagnies aériennes etc. Ce nouveau texte législatif sur le Ciel unique a pour but de libéraliser la navigation aérienne en Europe.



peut sentir qu'au sein du Conseil un nombre déjà significatif de pays se sont prononcés contre ce nouveau texte Ciel unique (France, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Grèce, Pologne). Mais le résultat final devra prendre en compte la position du Parlement européen dont l'orientation très libérale n'augure rien de bon.

ETF a donc décidé d'organiser une manifestation le jour de la réunion de la Commission transport du Parlement. Il s'agit également de maintenir la pression sur la Commission

Le Parlement européen est maintenant saisi du dossier. Le processus législatif européen prévoit un examen successif du texte par le Parlement et le Conseil des ministres des transports. La Commission européenne n'a donc plus vraiment la main sur ce dossier mais elle continuera à défendre ses positions tout au long de la procédure et influencera les points de vue des autres institutions. On

européenne qui, malgré les belles promesses de consultation que certains sont prompts à croire, continuera à défendre les grandes lignes négatives de son texte.

La calendrier de travail du Parlement prévoit un 1^{er} débat au sein de la Commission transport le 5 novembre 2013, un vote de cette même commission en janvier 2014, pour une adoption éventuelle en 1^{ere} lecture en Mars 2014.

DES PERSONNELS RASSEMBLÉS ET MOTIVÉS

A l'appel de l'ETF, plus de 200 personnes venues de toute l'Europe se sont rassemblés ce 14 octobre afin de demander l'abandon pur et simple du projet Ciel unique 2+. Des collègues sont venus d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, du Royaume-Uni, du Portugal, de Hongrie, de Lituanie, de République Tchèque et bien évidemment de France. L'USAC-CGT fut le seul syndicat français à être réellement mobilisé dans l'organisation de cette action (80 collègues sont venus avec la CGT) ce qui aura permis une forte présence française lors de cet événement. L'action d'ETF fut efficace. Chacun des syndicats présents aura pu expliquer les potentielles conséquences négatives qu'aura

le Ciel unique 2+ dans son pays s'il était adopté. Ceci aura pu démontrer que les personnels français sont loin d'être les seuls concernés par ce texte. Par ailleurs, Brian Simpson, député européen et président de la Commission transport du Parlement, était présent et s'est exprimé devant les participants. Suite à ce rassemblement, d'autres parlementaires importants ont rencontré ETF pour entendre le point de vue des personnels notamment les députés Marinescu (Roumanie) et Spiliotis (Grèce), les rapporteurs au Parlement pour le texte Ciel unique 2+. L'objectif de la manifestation, d'être visible auprès du Parlement européen, a donc été atteint.

L'USAC-CGT remercie l'ensemble des personnels de la DGAC qui ont fait le déplacement jusqu'à Bruxelles. Cette manifestation est un succès supplémentaire dans la bataille contre le Ciel unique 2+. D'autres actions suivront, notre objectif est l'abandon pur et simple du texte !

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



| Demande de bulletin d'adhésion | |
|--------------------------------|-------------------|
| Nom/Prénom : | |
| Corps : | Service : |
| Email : | Téléphone : |
| Adresse : | |
| | |

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence
cedex

Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94



AMIANTE DANS LES ENROBES : **DANGER POUR LA SANTE DES TRAVAILLEURS ET** **DES USAGERS !**

Au cours des dernières décennies, de l'amiante a été incorporé dans de l'enrobé!

La CGT dénonce ce scandale : les travailleurs du BTP, des Directions Inter départementales des Routes, des Collectivités territoriales (Communes, Conseils Généraux, Régionaux), des autoroutes concédées ont été exposés à de l'amiante lors des travaux.

L'amiante est interdite d'utilisation depuis 1997 ; néanmoins les déchets incorporant l'amiante ont été ré utilisés à grande ampleur. Des centaines de tonnes d'amiante sont sous nos pieds et potentiellement dangereuses.

L'amiante, scandale des dernières années, provoquera d'ici 2025 **100000 morts en France !**

Le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), qui a en charge les infrastructures de transport, a produit une circulaire, le 15 mai 2013, reconnaissant la présence d'amiante dans certains enrobés routiers.

Tous les travailleurs exerçants sur les infrastructures routières doivent être informés, protégés et reconnus comme avoir été exposés le cas échéant ! Les usagers doivent également être informés et protégés.

C'est dans ce sens qu'agit la CGT: courriers et interpellations des ministres, audience au ministère du travail et de la Fonction Publique, informations des travailleurs ainsi que des usagers.

Cette affaire est grave et n'a que trop duré ! C'est un scandale de santé publique. Des travailleurs ainsi que la population sont exposés à ce poison !!!!

La conférence de presse du Lundi 14 octobre 2013 est une première étape. La CGT ne compte pas en rester là !!!!!!!!!!!!!!!



Comité de suivi Cerema du 16 octobre 2013 Compte-rendu CGT

Présents pour la CGT : Jean-Luc Muller (CETE IdF), Thierry Brendlin (SETRA), Olivier Dupré (CETE NP), Jean-Charles Beaudoin (CETMEF), Philippe Garcia (CETE NC)

Les contractuels dans le Cerema

La préfiguration présente une note sur les contractuels au Cerema. Une vingtaine d'agents sont en CDD aujourd'hui dans les 11 services. Deux types de situations existent :

- des agents qui exercent des activités de recherche en thèse ou séjour post-doctoral. Ces agents ont un statut précaire puisque leur contrat ne s'inscrit pas dans une perspective de stabilisation en CDI.
- des agents qui n'exercent pas d'activité de recherche mais apportent des compétences spécifiques difficiles voire impossible à trouver au sein des corps de fonctionnaires des ministères de tutelle. Ces agents ont vocation à être intégrés en CDI après une période de précarité de 6 ans (un contrat de 3 ans, puis un contrat de 2 ans, et enfin un contrat de 1 an) sous réserve qu'ils donnent satisfaction et que le besoin soit maintenu.

La préfiguration annonce un développement probable mais « limité » des contractuels dans le Cerema pour conforter les activités de recherche.

La CGT appuie la demande d'une liste des agents concernés avec leur contrat.

La CGT demande sous quel type de contrat le passage en CDI des CDD se fera dans le Cerema ? Jusqu'à présent, les contractuels des 11 services passent en CDI en contrat RIN (Règlement Intérieur National). La préfiguration indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, les salariés contractuels dans le Cerema ne peuvent plus être intégrés dans le RIN puisqu'ils ne sont plus employés par l'État (le RIN étant réservé à des salariés employés par l'État). Le Cerema devrait donc selon l'administration mettre en place son cadre spécifique pour les contrats en CDI. La préfiguration précise que le RIN pourra néanmoins servir de référence.

La CGT demande si, pour ces agents, les mobilités demeurent possibles entre Cerema et services du ministère.

L'administration précise que les non titulaires du ministère qui souhaiteraient intégrer le Cerema devraient rompre leur contrat et en signer un nouveau avec le Cerema (avec tous les risques que cela comporte). De la même manière, un agent non titulaire du Cerema qui souhaiterait à l'avenir intégrer un service du ministère devra rompre son contrat Cerema pour en souscrire un nouveau avec l'État. Les seuls non titulaires qui conservent une possibilité de mobilité du Cerema vers les services du ministère sans rupture de leur contrat sont ceux cités à l'article 48 de la loi du 28 mai 2013 qui crée le Cerema. Ces derniers, s'ils quittent le Cerema et souhaitent par la suite y revenir, devront à leur retour rompre leur contrat d'employés par l'État pour en souscrire un nouveau pour lequel l'employeur sera le Cerema.

La CGT regrette que cette information ne soit communiquée que maintenant aux organisations syndicales (suite à nos questions) et par là aux agents. La CGT n'est pas favorable à la création de contrats de CDI spécifiques au Cerema : leur mobilité à l'extérieur du Cerema sera impossible.

La CGT milite pour une « fonctionnarisation » des contractuels, c'est-à-dire leur intégration à des corps de fonctionnaires. Cette intégration dans la fonction publique doit bien sûr se faire à des conditions qui soient avantageuses pour eux en termes de rémunération et de carrière.

La CGT rappelle de manière générale son opposition à l'emploi de contractuels pour des missions permanentes, y-compris de recherche. Elle demande que l'administration développe les recrutements et les formations dans les écoles du ministère de manière à ce que toutes les compétences nécessaires aux missions du Cerema puissent être disponibles au sein des corps de fonctionnaires. La recherche peut elle aussi se développer via le recrutement de fonctionnaires, par exemple avec le financement de parcours de thèse en sortie de l'ENTPE ou par le recrutement de fonctionnaires chargés de recherche. Elle demande donc que le Cerema ne recrute plus de contractuels sur missions permanentes à compter de sa création.

Concernant les contractuels présents aujourd'hui dans les 11 services, la CGT exige leur intégration la plus rapide possible dans un corps de fonctionnaires du ministère à des conditions au moins équivalentes en termes de rémunération et de carrière à une CDIisation dans le RIN. Il est dans tous les cas hors de question que l'administration attende une période d'essai de 6 ans avant la CDIisation et que cette CDIisation soit soumise à la façon de servir des agents comme le laisse entendre la note. La CGT défend l'arrêt immédiat de la précarité pour les contractuels du Cerema. Une intégration à un corps de fonctionnaire est pour la CGT préférable à une intégration sous une forme de CDI.

L'administration va étudier la possibilité d'un passage en CDI des contractuels des 11 services dans le RIN avant la création du Cerema et la possibilité de proposer un autre type de CDI (PNT SETRA, CETE...). À défaut, le Cerema établira un contrat CDI spécifique au Cerema. La CGT reviendra sur ce sujet dans les prochaines rencontres.

La CGT demande qu'une information soit faite à tous les PNT et qu'ils puissent, s'ils le désirent, refuser leur positionnement. La DRH accepte de faire une information.

Régimes indemnitaires

Cette question est traitée à 13h en 15 minutes. L'administration a apporté trois améliorations à sa précédente note mais celles-ci demeurent à la marge et largement insuffisantes :

- les agents garderaient leur indemnitaire tant qu'ils ne changent pas d'implantation géographique (c'était simplement en cas de changement de poste dans la première version).
- le coefficient d'ISS passe à 1,10 pour le site de Brest (il était de 1,00 dans la précédente version et actuellement de 1,10 au CETEMEF), dans une logique de service, afin de ne pas bloquer tout mouvement sur ce site. Les agents du Cetmef à Compiègne voient toujours leur coefficient géographique d'ISS passer de 1,10 à 1,00.
- le coefficient de PSR est porté à 1,10 pour tous les services d'Île-de-France et non uniquement pour Sourdun.

Après l'annonce de ces modifications, l'administration estime qu'il est inutile de discuter puisqu'il n'y a pas de marges de manœuvres. En réponse aux demandes de chiffrage de nos propositions d'harmonisation par le haut, l'administration veut bien faire l'exercice mais estime de toute façon que ces demandes ne sont « pas réalistes » du fait des contraintes budgétaires. La CGT remarque que la baisse du traitement et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans sont réalistes pour le gouvernement mais irréalistes et inacceptables pour les salariés. Ce qui est réaliste dépend de quels intérêts l'administration défend, celui des marchés financiers ou celui de la majorité de la population.

Subvention de l'État au budget du Cerema

Un document de complément d'information sur le budget du Cerema est remis. Il précise comment est construite la subvention pour charge de service public c'est-à-dire la contribution de l'État au budget du Cerema.

Aucune demande n'a été faite par l'administration pour couvrir une harmonisation par le haut de l'indemnitaire dans le Cerema, contrairement aux demandes syndicales. Les dépenses d'assurances de l'établissement ne semblent pas non plus avoir été prises en compte.

L'administration confirme que l'établissement subira une double contrainte sur ses effectifs : un plafond d'emplois et un transfert de masse salariale (ndlr : il y aura suppression des postes vacants). Contrairement aux demandes syndicales pour que les postes vacants soient financés, l'administration réaffirme que la masse salariale transférée au Cerema à sa création ne correspondra qu'aux postes effectivement occupés au 1^{er} janvier 2014. C'est la raison pour laquelle on ne connaît pas encore le montant exact, les CAP avec prise de poste au 1^{er} janvier n'ayant pas encore toutes eu lieu.

Les postes manquants au siège à Bron, s'ils ne sont pas pourvus pour le 31 décembre ne pourront pas être récupérés en 2014. La montée en puissance de Bron se fera alors en prenant des ETP sur les 11 services.

Autres informations

Sont également évoqués les droits syndicaux et les instances de concertation nationales et locales du futur Cerema. La CGT réclame un accord du type VNF et le lancement immédiat d'une concertation.

Le prefigurateur rappelle que la répartition des sièges dans les instances est établie sur la base des résultats des élections de 2011, le Certu et le CETE IDF en étant exclus. Il reste donc à trouver une solution pour ces deux services, qui passerait sans doute par un rattachement à un autre service.

Les commissions reconduites sont les CTL et les CHSCT. L'administration n'est toujours pas en mesure de définir le niveau de liberté locale duquel découle les attributions des comités techniques locaux.

L'administration a par ailleurs annoncé que la réunion du comité de suivi ouverte aux représentants des collectivités locales, initialement prévue le 21 octobre, était reportée au 15 novembre. L'administration n'a en effet pas été suffisamment rapide (!) pour lancer l'invitation aux collectivités dans des délais raisonnables. Cela n'est pas de bonne augure sur la place laissée aux collectivités dans l'activité de l'établissement public.

La prochaine réunion du comité de suivi Cerema, prévue le 21 octobre, est reportée au 29 octobre.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la CAP des TSDD des 15 au 16 octobre 2013

Vous avez reçu récemment la déclaration liminaire de la CGT et les tableaux de mutations des 1^{er} et 2^{ème} niveaux des TSDD. Ce complément vous présente les réponses de l'administration aux déclarations liminaires et les autres points de l'ordre du jour.

Déclarations liminaires et réponses

Après que la CGT ait présenté le décalage immense de niveau de vie des français et que chaque organisation syndicale se soit exprimée quant à la complexité et les divergences entre les présentations politiques et les réalités de gestion des personnels (zone de gouvernance - ZGE, schéma des effectifs et recrutement ministériel - SERM, réduction des taux de promotions, etc.) l'administration répond aux questions de gestion du personnel.

Réponses de l'administration

Baisse générale des ISS dans 2 services : L'administration regardera les raisons des baisses et demande que lui soit fourni des détails.

CEREMA : l'administration précise que des dialogues ont eu lieu avec les agents et qu'un dispositif de pré-positionnement a été mis en place. Seul 6 agents n'ont pas trouvé de poste correspondant à leurs vœux. Pour l'instant aucun recours n'est formulé.

La gestion des corps de ce service se fera comme en DREAL : déconcentration pour les corps C : experts techniques, adjoints administratifs, etc. à l'exception des dessinateurs. Pour les autres catégories (B et A) la gestion sera centralisée.

Effectifs/ETP 2014 : le projet de loi de finance (PLF) 2014 présente les effectifs par macro-grade. Les répartitions par corps (SACDD, TSDD, etc.) ne sont pas encore définies. C'est le SERM en préparation qui détaillera par grade. Il est en préparation pour une validation début 2014.

« Compteurs » : Chaque agent venant dans les effectifs du MEDDE est considéré comme un agent supplémentaire, même s'il est déjà fonctionnaire. Un contrôleur financier veille au respect, par chaque ministère, de la limite d'emploi fixée pour l'année. Une meilleure connaissance des sorties en octobre permet d'accepter quelques entrants au ministère. L'administration complète en disant que « le dernier centime est utilisé pour les paiements »

Cette dernière phrase ne rassure pas vos représentants CGT. Est-ce à dire que tout est fait pour repousser à l'année N+1 les changements d'échelons, les promotions (des « retraitables » partent avant d'en bénéficier !), etc. ?

Accès à la catégorie A : Par l'application du NES, les emplois fonctionnels (EF) ont été supprimés. Le MEDDE s'était engagé pour une mise en place d'un examen professionnel exceptionnel permettant la

promotion de ces agents sur 3 ans. Mais cette disposition est suspendue à l'autorisation de la DRH fonction publique et à la réforme de la catégorie A par la fusion du corps des ingénieurs. Le projet de fusion est arrêté.

L'administration doit trouver une autre solution pour la promotion des agents qui, de part la suppression de l'EF, voient leurs rémunérations bloquées pour plusieurs années.

Rythme des réorganisations et stress des agents : Au niveau du CHSCT ministériel est mise en place une politique de prévention des risques psycho-sociaux.

Ouff ! ... Mais ça solutionne quoi ??

RZGE : La réserve par zone de gouvernance des effectifs est contrainte par les effectifs SERM dévolus à chaque région (gestion DREAL). L'objectif est de supprimer les sureffectifs.

Nous (CGT) observons que ça met en difficulté des services (DDT, etc.) ou partie de service pour assumer les missions. Par ailleurs, cela bloque les demandes de mutation.

Promotions : L'administration annonce en séance qu'il reste des promotions à distribuer au titre de 2013 suite à une erreur sur le volume de promotion par concours. Elle souhaite que, sur ses propositions, les représentants du personnel valident des promotions. Il s'agit d'une CAP « mobilités » et nous ne disposons pas en séance des dossiers « promotions » de la CAP du 3 octobre.

L'ensemble des élus des syndicats demandent une suspension de la CAP. Après discussion sur le risque de voir des agents partir à la retraite sans avoir bénéficié de la promo TRGS, nous demandons une CAP avant la fin du mois, spécifique aux promotions restantes à distribuer. Nous voulons pouvoir utiliser les éléments de la CAP précédente et les remontées des sections syndicales pour la défense de certains agents.

L'administration accepte d'aborder ce sujet sur une Cap spécifique qui aura lieu le 25 octobre.

LA 2014 (liste d'aptitude pour la promo des catégories C) : les services seront questionnés très prochainement pour établir les propositions de promotions pour une CAP en avril 2014. Un complément à la PM140 sera demandé. Les agents devront fournir un CV pour mettre en valeur leur parcours professionnel. Souvent les PM ne présentent pas suffisamment les parcours.

Réorganisation du CPII

La plupart des propositions d'affectation ont été acceptées. Cependant, une petite partie des agents a demandé des mutations et elles ont été acceptées. Seul 1 agent, qui n'a pas accepté la proposition d'affectation, n'a pas obtenu de mutation au cycle précédent. Il n'a pas demandé de mutation sur ce cycle, il y a un recours possible.

Réorganisation de service

Les agents des services prévisions de crues de la DDT de Charente Maritime et de la DDT de Vienne ont accepté les pré-positionnements en DREAL qui leurs étaient proposés.

Titularisation des emplois réservés

| Nom | Prénom | Affectation | Grade et spécialité | Date de titularisation |
|----------|----------|-------------|---------------------|------------------------|
| BAPTISTE | Rémi | CERTU | TSPDD/TG | 01/08/13 |
| RAGOT | Stéphane | DRIEE | TSPDD/TG | 01/07/13 |

Autres points à l'ordre du jour

- détachements autre corps (exemple : SACDD vers TSDD)
- demandes de changement de spécialités
- intégrations MEDDE/METL (agents occupant déjà un poste MEDDE/METL)
- détachements entrants, 2 dates : au 31/12/2013 et au 1/01/2014 pour les postes en CEREMA
- PNA sortantes
- PNA entrantes, 2 dates : au 31/12/2013 et au 1/01/2014 pour les postes en CEREMA
- demandes de recours sur entretien professionnel et sur la PFR.

Ces points abordés étant des sujets individuels, des réponses peuvent être apportées, aux personnes concernées, par les représentants de la CGT.

Les élus CGT

| | Titulaires | Suppléants |
|-------|---|---|
| TSCDD | Didier Horeau didier.horeau@i-carre.net | Marie Hélène Thomas mh.thomas42@gmail.com |
| TSPDD | Laurent Broudisou Laurent.broudisou@developpement-durable.gouv.fr | Olivier Mougeot olivier.mougeot@vnf.fr |
| TSDD | Gilles Callay Gilles.Callay@vnf.fr | Yann Vari Mandard Yann-vari@charentemaritime.gouv.fr |



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 21 octobre 2013

M Philippe MARTIN
Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Monsieur le ministre,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la motion ci-jointe concernant l'avenir de l'Agence des aires marines protégées, signée de Messieurs Olivier Gallet représentant CGT des personnels au CA de l'Agence et Denez L'Hostis représentant de France Nature Environnement au CA de l'Agence. Elle a été diffusée ce jour au personnel de l'Agence à l'occasion du congrès mondial IMPAC3 qui débute ses travaux à Marseille.

Notre Fédération souligne l'écart entre les ambitions et les moyens en matière d'aires marines protégées, ainsi que la gravité des questions posées sur l'avenir des missions particulières menées par l'AAMP en concertation avec les acteurs du monde maritime si l'Agence devait disparaître.

Nous vous remercions de nous faire part de votre réponse à ce sujet et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Francis Combrouze

Secrétaire de la FNEE-CGT

L'Agence des aires marines protégées : chronique d'une mort annoncée

Le congrès international des aires marines protégées (IMPAC3) constitue un point d'étape majeur pour l'Agence des aires marines protégées. Qui aurait parié il y a 7 ans que ce nouvel établissement public soit à la fois plébiscité du local au national et aujourd'hui à l'international ? L'organisation d'Impac 3 ayant été confiée à la France et déléguée par le ministère du Développement durable à l'Agence sous l'égide de l'IUCN.

Mais après IMPAC3, c'est de l'avenir de l'Agence des aires marines protégées, de ses missions de protection de la biodiversité marine et de développement durable des activités dont il sera question. **L'Agence est en effet appelée à disparaître.**

Le personnel de l'Agence et ses partenaires sont heureux et fiers d'être parvenus à réunir plus de 1200 participants, gestionnaires, scientifiques, socioprofessionnels, ONG... venus de 87 nations différentes. Et de la participation d'une vingtaine de ministres étrangers et des plus grandes institutions internationales à la conférence politique d'Ajaccio qui clôturera le congrès le 26 octobre. Cette participation donne l'espoir de contribuer par des annonces concrètes aux engagements internationaux, de créer 10% d'aires marines protégées de la surface des eaux sous juridiction nationale contre un peu plus de 3% à l'heure actuelle.

Cela témoigne à la fois du savoir-faire de l'Agence et de ses partenaires en matière d'ouverture, de concertation, de réseaux, de travail, d'une part, et d'autre part d'une volonté ambitieuse de la France, seconde nation maritime, de s'affirmer en tant que chef de file pour la création d'aires marines protégées (20 % en 2020 dans les eaux sous juridiction française contre 10% sur le plan international).

Organisme original, l'Agence des aires marines protégées a su faire la preuve de son efficacité et de ses compétences en s'imposant au fil du temps comme un opérateur public auprès de tous les acteurs de la mer qu'ils soient élus, industriels, chercheurs, ONG ou utilisateurs, et ce malgré un écart vertigineux entre moyens et ambitions. Le travail accompli se traduit par un taux de création des aires marines protégées qui est passé en 6 ans de 0,3% à 3.8% qui témoigne concrètement de la plus-value de l'Agence.

Cette année, le gouvernement français a décidé de créer une grande structure nationale : l'Agence française pour la biodiversité dans laquelle seraient intégrés plusieurs établissements publics dont l'Agence des aires marines protégées. Sa mission : dresser le constat de la biodiversité terrestre et marine, préciser les méthodes et les techniques pour l'actualiser, garantir les bonnes pratiques, coordonner les opérateurs publics et privés, diffuser l'information. Actuellement on privilégierait la seule fonction d'observatoire, et il ne serait plus question de gestion, de surveillance, de concertation, ni de développement durable. Pour nous c'est la fin de notre action, des approches écosystémiques (écologie et socio-écosystèmes) fondamentales en milieu marin qui ont guidé notre travail, c'est l'abandon des acquis, des projets montés avec les acteurs de la mer. Bref c'est en opposition de tout ce qui a constitué la construction et la nature des échanges d'IMPAC3. Ceci paraît aussi contradictoire avec l'ambition maritime affichée de la France.

Bientôt, une fois les banderoles d'IMPAC3 repliées, c'est de la disparition de l'Agence des aires marines protégées et de ses missions dont il faudrait célébrer les funérailles ?

Renforcer le réseau mondial des acteurs des aires marines protégées, c'est l'ambition de ce congrès. La participation de tous nous laisse croire que c'est possible. Comment ne pas espérer qu'ensemble nous puissions sauver l'Agence des aires marines protégées françaises condamnée à disparaître par le gouvernement français qui l'a pourtant créée il y a tout juste 7 ans ?

Signatures :

Olivier Gallet, Administrateur de l'Agence des aires marines protégées, représentant CGT du personnel

Denez L'Hostis, Administrateur de l'Agence des Aires Marines Protégées, représentant de France Nature Environnement



Accord sur les risques psycho-sociaux dans la Fonction publique

UNE SIGNATURE VIGILANTE ET COMBATIVE

La CGT Fonction Publique signera l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la Fonction Publique.

Notre organisation constate en effet que ses demandes ont été largement reprises dans cet accord, qui définit une méthodologie sur la prévention des RPS. Des mesures importantes sont contenues dans ce texte, qui devraient permettre une réelle prise en compte de cette problématique en donnant une vraie place aux agents afin qu'ils puissent s'exprimer sur la réalité de leur travail.

La CGT regrette néanmoins que les moyens des CHSCT soient contenus dans des annexes mais elle prend acte du fait que les objectifs à atteindre quant aux heures de délégation et aux jours de formation y sont clairement inscrits.

Notre signature est vigilante, car beaucoup de mesures auront une traduction réglementaire, et nous serons plus qu'attentifs à ce que l'accord soit pleinement respecté. Nous veillerons à ce que soient effectivement organisées les concertations rendues obligatoires par l'accord et ce, afin que des étapes soient franchies régulièrement pour arriver au minimum à un alignement sur le Code du travail quant aux volumes des heures de délégation et des droits à la formation syndicale. Nous nous assurerons que les arrêtés ou décrets soient présentés à la formation spécialisée du Conseil Commun de la Fonction Publique afin de réunir les conditions d'un suivi efficace de cet accord.

La signature de cet accord est un acte fort mais il ne s'agit que d'un outil dont les salariés et leurs représentants devront s'emparer afin de le faire vivre. Cet accord constitue une suite à l'accord de 2009 et va permettre de parler du travail, du bien travaillé et enfin, de donner la parole aux agents qui sont les meilleurs experts de leur travail, au service des intérêts des usagers.

Contact presse :

Christophe Godard

cgodard@ugff.cgt.fr

tél : 06 37 28 03 84

COMMUNIQUE

NON : à la hausse de la TVA dans les transports publics !

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE D'AUGMENTER, A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2014, LA TVA DE 7% A 10% DANS LES TRANSPORTS PUBLICS, DANS LE CADRE DES HAUSSES DESTINEES A FINANCER LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ENTREPRISES (CICE) DU GOUVERNEMENT.

Au sortir d'une conférence environnementale où, d'ailleurs, la question des transports était –à nouveau- la grande absente, **comment oser proposer cette nouvelle hausse de la TVA dans les transports publics quand on veut inciter les citoyens à utiliser ces transports collectifs ?** De plus, c'est sur salariés et ménages que la contribution climat/énergie va déjà essentiellement reposer.

➤ Si cette hausse de la TVA devait voir le jour, elle aurait pour effet d'entraîner des augmentations significatives du prix du transport, alors que le pouvoir d'achat se réduit pour la grande majorité des salariés.

A cela s'ajoutent les effets négatifs qu'une telle augmentation aura sur les investissements nécessaires pour développer et améliorer les transports publics, sachant que le Projet de Loi des Finances 2014 impose aux collectivités territoriale de faire 1,5 Milliard d'euros d'économie en 2014 et autant pour 2015.

➤ Si cette hausse devait être mise en œuvre (après la généralisation du 44 tonnes du 1^{er} janvier 2013), ce serait –à nouveau- un très mauvais signe envoyé pour un report modal, visant à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

LA CGT FORMULE PLUSIEURS PROPOSITIONS POUR FINANCER LES TRANSPORTS PUBLICS ET RENFORCER LE SERVICE PUBLIC, POUR REpondre AUX BESOINS DES USAGERS ET DE LA POPULATION, POUR LES RENDRE ACCESSIBLES ET DESENCLAVER LES TERRITOIRES.

LA CGT S'OPPOSE A TOUTE AUGMENTATION DE LA TVA, COMME ELLE L'AVAIT FAIT EN 2011 LORSQUE LA TVA ETAIT PASSEE DE 5,5% A 7%.

LA CGT ENVISAGE L'APPLICATION D'UNE TVA REDUITE A 5 % POUR LES TRANSPORTS PUBLICS !!

Contact de presse : Dominique **LAUNAY 01 55 82 80 47**

Appel des délégué(e)s de la Conférence nationale des retraités

La centaine de délégué(e)s des retraités de la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT réunie les 22 et 23 octobre 2013 à La Rochelle, en conférence nationale, ont débattu de leur situation, de leurs conditions de vie et de leurs revendications.

Ils estiment que le projet de loi actuel sur les retraites est dans le droit fil des contre-réformes qui se sont succédé depuis 1993. Il remet en cause le système par répartition et fait toujours la part belle au capital,

- en allongeant à 43 ans la durée de cotisation qui engendrera la baisse généralisée des pensions et repoussera encore l'âge de départ en retraite.
- en instaurant un système individuel par points, sous couvert de pénibilité,
- en reportant de 18 mois la revalorisation des pensions du régime général,
- en supprimant la demi part pour les veuves, veufs et personnes isolées ayant des enfants.

Les délégué(e)s demandent le retrait du projet de loi soumis au vote du parlement !

Sur le pouvoir d'achat, les délégués exigent :

- la revalorisation immédiate des pensions,
- l'abrogation de la contribution de 0,3 %,
- la réindexation annuelle des pensions versées au 1^{er} janvier,
- le rattrapage immédiat de 300€ pour tous les retraités et aucune pension inférieure à 1700€.

En ce qui concerne le droit à la santé, le gouvernement envisage de refonder le système de santé en 2014; ce qui revient à abandonner notre protection sociale actuelle.

Les délégué(e)s exigent :

- le droit à une protection sociale de haut niveau,
- le renforcement de la sécurité sociale avec une démarche de reconquête fondée sur les principes qui ont présidé à sa création,
- la perte d'autonomie relève de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale,
- la pérennisation des CLAS et le renforcement du service social,
- des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité,
- une prévention, un dépistage et un suivi tout au long de la vie,
- l'établissement d'un fichier national des retraités à disposition des CLAS, conformément à la circulaire du 29 juillet 1999 et l'information régulière des retraités.

Sur ce dernier point, ils demandent que le MEDDE et METL et les autres employeurs concernés, appliquent les circulaires du 29 juillet 1999 et du 15 mai 2013, relatives à la protection et au suivi des agents qui sont ou qui ont été exposés aux enrobés amiantés. Mais aussi les autres scandales sanitaires qui se profilent liés aux vapeurs de bitume, aux produits phytosanitaires, radio actifs...

De plus, les délégué(e)s constatent qu'à cette situation sociale très dégradée, s'ajoute une perte de repères pour les retraités et futurs retraités, avec les restructurations et les disparitions de services de l'ex-ministère de l'Équipement.

Les délégué(e)s remarquent que les seuls points d'ancrage restants sont la mutuelle et le syndicat.

Les travaux de cette conférence nationale ont abouti à la mise en place d'une Union Fédérale des Retraités CGT de l'Équipement et de l'Environnement, outil au service des retraités et des futurs retraités.

Les délégué(e)s appellent les syndiqués à poursuivre leur adhésion à la CGT, lorsqu'ils seront en retraite et ceux qui ne sont plus ou pas syndiqués à les rejoindre.

La Rochelle, le 23 octobre 2013

OCTOBRE 2013

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



SOMMAIRE:

-Compte-rendu de la réunion du 8 octobre avec le service du SGG en charge des DDI : pages 1 à 3

-Calendrier des réunions : page 4

-Coordonnées des représentants CGT au CT central des DDI : page 4

UGFF-CGT:

case 542 - 263,rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
tel : +33(0)1 55 82 77 67
Mél : ugff@cgt.fr
Site : <http://ugff.cgt.fr>

REUNION DU 8 OCTOBRE 2013

Administration territoriale : Y-a t-il encore un pilote dans l'avion ?

Lors d'une réunion du 8 octobre avec les services du Secrétariat Général du Gouvernement, la CGT a rappelé qu'il était prévu un calendrier de réunions dans le cadre du dialogue social sur les suites du CIMAP du 17 juillet et notamment en ce qui concerne les suites du rapport Weiss-Rebière.

Ce calendrier aujourd'hui n'existe pas !

La CGT alerte sur la dégradation de la situation des personnels avec les suppressions massives d'emplois et les fermetures de services de proximité.

Il s'agit en particulier des 4000 agents et des 300 unités territoriales concernées par la suppression de l'ATESAT au 31 décembre 2013 et l'arrêt de la mise à disposition pour l'ADS (loi accès au logement et à un urbanisme rénové en cours de discussion).

La directrice de service administratif et financier des services du Premier ministre déclare n'avoir aucun élément !

La CGT a dénoncé le fait que la ministre concernée Cécile Duflot (CT ministériel du 26 septembre 2013 du METL) a confirmé l'arrêt de ces deux missions sans apporter aucune garantie pour les agents concernés (reclassement, formation, rémunération,...). Interpelés par la CGT, les représentants du SGG indiquent qu'à ce jour, il n'existe aucune circulaire relative à l'arrêt de l'ATESAT et de l'ADS.

La CGT a dénoncé également le refus d'inviter les organisations syndicales à la réunion des DDT-DDTM du 30 septembre au 2 octobre. Nous invitons les organisations syndicales à se rapprocher des directeurs départementaux pour exiger de l'information. Il apparaît d'ores et déjà que ces derniers sont sortis de ces réunions avec peu d'éléments sauf la continuité de la réduction des effectifs. Il s'agit d'affirmer à tous les niveaux le besoin de nouvelles orientations pour faire vivre le service public.

Nous invitons les représentants CGT au CT des DDT et DDTM à demander la réunion d'urgence du comité technique avec pour ordre du jour l'ADS-Atesat et ses conséquences.

Pour plus d'information, contacter les représentants CGT au CT des DDI.

L'agenda social

Il apparaît que tout ce qui touche à l'administration territoriale est traité de manière particulière. La directrice nous a remis, suite à notre demande insistante, le calendrier de suivi des décisions CIMAP concernant les services territoriaux. Il apparaît qu'il n'y a que peu de place pour le dialogue social.

Sur le rapport Weiss-Rebière et ses propositions (harmonisation de l'action sociale et des primes, réduction du niveau de suppressions d'emplois dans les DDI, engagement de services publics,...), la directrice est dans l'incapacité de donner une quelconque information. Elle nous demande nos priorités mais ne connaît pas les enveloppes financières disponibles....

La CGT demande une concertation sur les maisons de l'Etat pour laquelle une mission a été confiée au ministre de l'Intérieur. La directrice n'était pas informée de la mission !

Nous apprenons par ailleurs qu'une nouvelle mission est confiée à Jean-Pierre Weiss sur les engagements de service public d'ici décembre 2013. Il doit rencontrer les organisations syndicales.

La qualité de service ?

Nos interlocuteurs n'ont même pas honte de préconiser la qualité de service alors même que nous ne pouvons que constater le recul permanent de la présence du service public assurée dans les territoires par des ministères qualifiés de non prioritaires par le président de la République lui-même !

Nous avons eu connaissance du programme du fonds de modernisation dans lequel on trouve pêle-mêle des actions portant sur les risques psychosociaux, l'organisation de services, « l'Etat exemplaire ». Cela va de la mise en commun de véhicules de service à l'élaboration d'un projet de service,...

La CGT va demander d'avoir la liste des 151 propositions transmises par les DDI et celle des 87 retenues.

Elections professionnelles du 4 décembre 2014

Une réunion spécifique doit être convoquée au niveau du SGG. Nous alertons sur l'enjeu que représente la constitution des listes CGT. Le travail en ce sens pour ces listes est à engager sans tarder en proposant la syndicalisation. L'enjeu et la présence de la CGT dans tous les services pour défendre et porter les revendications des collègues de travail.

Frais de déplacement

Les discussions sont engagées avec la DGAFP sur le taux de la nuitée (majoration possible au-delà de 60 euros en passant par le voyageur Carlson wagon lit avec lequel un marché a été passé). Le taux de remboursement des repas ne serait pas modifié.

Bilan social

Il sera décliné au plan départemental.

Temps de travail DDI

La modification décidée lors du dernier CT des DDI est en cours de signature.

Formation

Suite à la demande de la CGT, la directrice donne son accord pour la réactivation ou la mise en place des commissions locales de formation. Elle va demander qu'il y ait l'élaboration de plans de formation dans chaque service.

Communication des rapports d'inspection

La CGT a demandé la communication des rapports réalisés notamment sur la mutualisation des compétences « rares ».

Réunions programmées :

- ✓ Groupe de travail SGG : mercredi 13 novembre à 10 heures
- ✓ Comité Technique : jeudi 5 décembre à 10H

*Des représentants à votre service pour se défendre
et agir ensemble*

Patrick HALLINGER : phallinger@ugff.cgt.fr

Didier HOREAU : Didier.Horeau@i-carre.net

Dominique PANICO-MIALON : Dominique.PANICO-MIALON@loire.gouv.fr

Evelyne WICHEGROD : evelyne.wichegrod@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Willy GARING : snptri@orange.fr

Nicolas MAYER : nicolas.mayer@gironde.gouv.fr

Jocelyne PELE : jocelyne.pele@cotes-darmor.gouv.fr

Jean-Yves THERIN : jean-yves.therin@loire-atlantique.gouv.fr